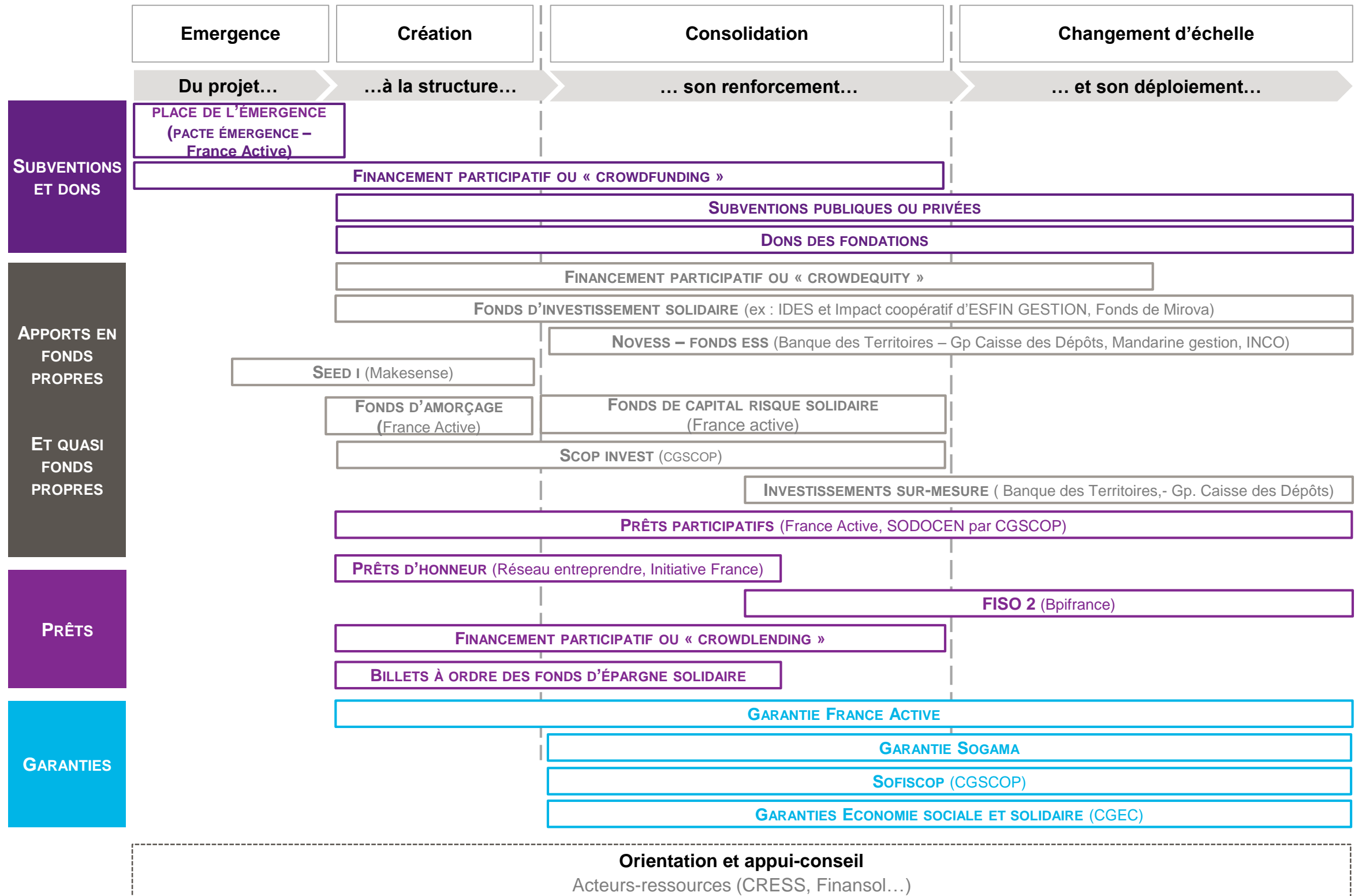


CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES OFFRES DE FINANCEMENT DÉDIÉES AUX ENTREPRISES DE L'ESS



ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // SUBVENTIONS ET DONNS



Place de l'Émergence France Active

La Place de l'Émergence favorise l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux, en les aidant à tester, expérimenter et concrétiser leur projet avant de démarrer leur activité.

La place de l'Émergence, véritable lieu de connexion, permet de rencontrer des experts et financeurs potentiels, de recueillir recommandations et conseils, d'élargir son réseau en rencontrant d'autres entrepreneurs en émergence et donne la possibilité de bénéficier de la prime Émergence.

La place de l'Émergence s'inscrit dans l'offre Pacte Émergence de France Active
www.franceactive.org



La Place de l'Émergence s'adresse aux projets:

- Entrepreneuriaux: projets portés par un entrepreneur ou une équipe, avec un potentiel de réalisation et de pérennité économique
- Emergents: projets en construction entre la phase d'idéation et le lancement opérationnel de l'entreprise.
- A fort potentiel d'impact social: projets poursuivant comme objectif principal la recherche d'utilité sociale, contribuant à la construction et à la promotion d'un modèle de société durable et inclusif.



La possibilité de bénéficier d'une prime dont le **montant au minimum s'élève à 10 000 €** en fonction du budget présenté.

La prime vise à financer la phase de validation et de modélisation du projet entrepreneurial (ex: étude de faisabilité, prototypage, étude commerciale, ...).

La décision d'attribution de la prime revient aux partenaires financeurs présents lors de la Place de l'Émergence.

Fondations

Il existe différents types de fondations (d'entreprise, d'utilité publique...) ayant un ou plusieurs domaines privilégiés de soutien.

Exemples :

- › www.fondationdefrance.org
- › www.centre-francais-fondations.org
- › www.admical.org
- › www.institut-de-france.fr

Structures de l'ESS

En fonction des fondations, soit en soumettant un projet, soit en répondant à un appel à projet.



Investissements solidaires / ESS

Il existe différents types de structures de capital-investissement qui investissent dans des entreprises de l'ESS pour soutenir leur création et leur développement.

A titre d'exemple, on peut citer :

- › **Les CIGALES** (Clubs d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire) : des structures de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales,
- › **ESFIN Gestion**: société d'investissement qui intervient en fonds propres et quasi fonds propres pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment au travers des fonds IDES et Impact Coopératif
- › **INCO** : fonds d'investissement qui soutient exclusivement des entreprises à fort impact social et environnemental
- › **Garrigue** : société coopérative de capital-risque solidaire nationale. Grâce à l'épargne de citoyens Garrigue prend des participations dans des sociétés à forte plus-value sociale et environnementale.
- › **Lita.co** : plateforme de crowdequity (investissement participatif) connectant des particuliers, des professionnels de l'investissement solidaire et des entreprises à fort impact sociétal.



En fonction des investisseurs : SARL, SCOP, SCIC, SA, associations...



Apport en capital, compte courant, obligations

La majorité de ces structures proposent un accompagnement en complément du soutien financier

Découvrez davantage d'acteurs dans l'étude de Finansol « *Les acteurs du financement solidaire et leur réponse aux besoins de financement des associations et entreprises à forte utilité sociale* » [ICI](#)

SEED I

SEED I - Le 1^{er} fonds d'Impact investing dédié aux startups sociales et environnementales en phase de pré-amorçage.

Le fonds a été initié en 2019 par MakeSense en association avec des co-investisseurs privés et publics emblématiques qui partagent les valeurs de l'ESS (CDC, FEI, Revital'Emploi, etc.)

SEED I est adossé à l'incubateur makesense afin de maximiser les chances de succès des startups financées.

Ses outils de financement : actions, prêts participatifs.

- › www.fund.makesense.org

Les startups avec :

- Un **impact social ou environnemental direct**
- Une taille de marché significative et un fort potentiel de croissance
- En **phase de pré-amorçage** : avec un prototype fonctionnel et qui génère entre 0 et 500k€ de CA, et avec un 'time to market' < 1an

Tickets de financement **entre 50k€ et 150k€**

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // APPORTS EN FONDS PROPRES OU QUASI FONDS PROPRES



Fonds d'amorçage

France Active

Ce Fonds vise à accompagner en amorçage des jeunes entrepreneurs qui développent à grande échelle des innovations sociales pour construire une société plus inclusive et plus durable.

Le Fonds d'amorçage s'inscrit dans l'offre Pacte Création de France Active

- www.franceactive.org



Le Fonds d'amorçage s'adresse à des entreprises et des associations :

- Socialement innovantes, c'est-à-dire qui développent des biens et services apportant une réponse nouvelle à un besoin social fort.
- En phase d'amorçage, c'est-à-dire cumulant les 3 critères suivants (1) la structure juridique est créée, mais avec pas ou peu de chiffre d'affaires (2) l'entreprise a fait sa preuve de concept (3) elle n'a pas encore fait sa première levée de fonds.
- A fort potentiel de développement.



Financements en fonds propre ou en quasi fonds propre,

Tickets : entre 50 000 € et 200 000 €

Possibilité de ré investissement sur les levées de fonds suivantes via le Fonds de Capital Risque Solidaire

Fonds de Capital Risque Solidaire

France Active

Ce Fonds vise à accompagner le changement d'échelle et le développement les entreprises de l'ESS à forte utilité sociale, par une approche stratégique et une recherche de maximisation de l'impact social.

Le Fonds de Capital Risque Solidaire s'inscrit dans les Pacte Développement et Pacte Transformation de France Active

- › www.franceactive.org

Le Fonds de Capital Risque Solidaire s'adresse à des entreprises de l'ESS à forte utilité sociale, particulièrement celles qui s'engagent à répondre aux défis prioritaires suivants :

- Une société plus inclusive: égalité des chances, promotion de la diversité, bien vivre bien vieillir
- La transition écologique: économie circulaire, consommation responsable, protection de la biodiversité
- La cohésion territoriale: lutte contre les inégalités territoriales, logement décent, mobilité

Financements en fonds propre ou en quasi fonds propre.

Tickets : jusqu'à 2 millions €.

SCOP INVEST

CGSCOP

Il a pour objet de :

- Renforcer les fonds propres
- Accompagner la constitution des capitaux permanents parallèlement à l'investissement des sociétaires
- Anticiper les ressources nécessaires pour accompagner les projets de l'entreprise

- › www.les-scoop.coop

Toute entreprise coopérative en phase de création, transmission, reprise ou existante.

A partir de 25 000 € par projet

Jusqu'à 50 % des capitaux permanents

Durée : supérieure à 7 ans



Investissements sur-mesure ESS

Banque des Territoires, Gp. Caisse des Dépôts

L'objectif de la Caisse des Dépôts est d'investir dans des projets structurants et innovants, pour les territoires, présentant des modèles économiques viables, en réponse aux besoins exprimés par l'Etat, les collectivités publiques ou les acteurs privés.

Elle privilégie les investissements permettant de dégager des externalités positives (création d'emplois durables non délocalisables et amélioration de la cohésion sociale, qualité de vie, résilience des territoires, préservation des écosystèmes et réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre le gaspillage des ressources et économie circulaire, production et consommation locale...)

La Caisse des Dépôts se positionne en investisseur avisé et recherchons une rentabilité à long terme de ses investissements

› www.caissedesdepots.fr

NovESS – le fonds ESS

Banque des Territoires, Gp. Caisse des Dépôts

NovESS - Le Fonds ESS finance et accompagne le changement d'échelle des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le fonds a été initié en 2016 par la Caisse des Dépôts en association avec des co-investisseurs privés et publics emblématiques qui partagent les valeurs de l'ESS.

NovESS est géré par Mandarine Gestion en partenariat avec INCO.

› www.novess.fr



Entreprises de l'ESS

De la phase de développement jusqu'au changement d'échelle*

4 secteurs prioritaires pour les investissements directs :

- sanitaire/médico-social
- Insertion par l'activité économique
- agroécologie et alimentation durable
- développement économique (outils financiers (fonds, SCR...), outils économiques (tiers lieux, barthers, plateformes...))

* Accompagnement à l'amorçage possible pour les SCIC

Toutes les structures qui répondent aux critères de l'article premier de la loi ESS

(associations, coopératives, fondations, mutuelles) et désormais également les sociétés commerciales respectant certains critères énoncés par la loi (lucrativité limitée, gouvernance et utilité sociale) ayant le statut entreprise de l'ESS ou l'agrément ESUS.

Plus prioritairement :

- **les entreprises en phase d'accélération:** entreprises de l'ESS d'au moins trois ans en phase d'accélération, avec des perspectives de résultats positifs
- **les entreprises en changement d'échelle :** entreprises de l'ESS de plus de 6 ans, portant des projets de grande envergure et emblématiques et présentant des résultats positifs



Outils financiers compatibles avec le modèle économique : fonds propres (actions, parts sociales) et quasi fonds propres (OCA, titres participatifs, titres associatifs, comptes courant d'associés)

Montant : tickets de 300k€ à 2M€

Autres conditions :

- Pouvoir minoritaire de la CDC (min. 10% ; max 30% des droits de vote)
- Pari Passu : la CDC n'investit jamais seule et demande une rentabilité avisée aux côtés des autres co-investisseurs

Outils financiers : fonds propres (actions), et quasi-fonds propres (titres associatifs, titres participatifs, prêts participatifs, obligations convertibles)

Pour les entreprises en changement d'échelle : tickets de financement entre 1M€ et 5M€

Pour les entreprises en phase d'accélération : investissements entre 100 k€ et 500 k€

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // PRÊTS



Prêt solidaire

France Active

Les prêts solidaires sont destinés à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés au développement des entreprises de l'ESS.

L'offre de financement s'accompagne d'une offre d'accompagnement et de connexion.

Les Prêts solidaires sont disponibles dans les offres Pacte Création, Pacte Développement et Pacte Transformation de France Active.

› www.franceactive.org



Prêt participatif SOCODEN

CGSCOP

Il a pour objet de :

- Financer les besoins immatériels de l'entreprise tout au long de son évolution ;
- Accompagner la constitution des capitaux permanents parallèlement à l'investissement des sociétaires ;
- Démultiplier les fonds investis en suscitant un effet levier sur la base de la contribution financière des associés et des financements extérieurs.

› www.les-scoop.coop

Toute entreprise de l'ESS (société commerciale ou association) en création, en développement ou en phase de changement d'échelle qui crée ou consolide des emplois, portant des projets qui ont du sens pour les territoires ainsi qu'une forte utilité sociale.

Toute entreprise coopérative en phase de création, transmission, reprise ou existante.



Montant : de 5 000 € à 2 000 000 €

Durée : 5 à 7 ans, avec différé de remboursement de 2 ans maximum

Taux d'intérêt: 0 à 2%

Montant :

- 3 000 € par salarié pour les plus de 5 salariés
- Jusqu'à 5 000 € par salarié pour les coopératives de moins de 6 salariés

Durée : 3 ou 5 ans

Classement des prêts participatifs (PP) : prêts ou quasi-fond propres ?

Le classement des prêts participatifs font l'objet de nombreux débats. Si selon le code monétaire et financier, les PP sont assimilés à des quasi-fonds propres, ils sont considérés comme des prêts sur le plan juridique, du point de vue comptable (dans le bilan comptable, le compte « PP » est un compte relevant de la catégorie 16 « Emprunts et dettes assimilées » et par une majorité des acteurs bancaires (PP assimilés à des dettes extérieures),

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // PRÊTS



Fonds d'innovation sociale FISO 2

Bpifrance

Comme son prédécesseur FISO, ce fonds a pour ambition de contribuer à l'amorçage et au financement des projets d'innovation sociale dans tous les territoires.

En partenariat et en co-financement avec les Régions et représentant au total environ 21 millions d'euros d'investissement d'ici 2022, pour l'amorçage de 200 projets d'innovation sociale.

› www.bpifrance.fr



Entreprises :

- Proposant des solutions innovantes répondant à un besoin social non ou mal satisfait,
- Cherchant à démontrer la faisabilité de sa solution, sa viabilité et ses possibilités de duplication et d'essaimage,
- S'inscrivant dans un objectif de modèle économique viable,
- Créant de l'emploi et/ou apportant un bénéfice social et/ou environnemental,
- S'engageant dans une démarche participative avec implication des parties prenantes.



Outils financiers : avance remboursable ou prêt à taux zéro pour l'innovation

Montant : tickets de 30k€ à 50k€

Autres conditions :

- Montant total limité aux fonds propres ou quasi-fonds propres de l'entreprise
- Couvre un maximum de 50% des dépenses éligibles

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // PRÊTS



Prêt d'honneur « Entreprendre autrement »

*Réseau
entreprendre*

Le programme Entreprendre Autrement s'attache à appuyer des créateurs et repreneurs d'entreprise avec deux priorités :

- “La création d'emplois”, notamment pour des personnes qui en sont le plus éloignées (insertion, handicap).
- “Un impact social fort”, notamment vis-à-vis des populations cibles, en priorité les plus fragiles et les plus démunies

› www.reseau-entreprendre.org



Porteurs de projets sociaux (projets à finalité sociale, sociétale ou environnementale à lucrativité limitée)



Des prêts d'honneur :
allant de 15 000 € à 50 000 € (jusqu'à 90 000 € pour les projets innovants), accordé à la personne et remboursable sur 5 ans, sans intérêt ni garantie.

Prêt d'honneur « Initiative remarquable »

Initiative France

Le prêt d'honneur Initiative remarquable, sans intérêts ni garanties, s'additionne au prêt d'honneur local accordé à l'entrepreneur par une plateforme du réseau Initiative.

Il vient augmenter les fonds propres de l'entreprise remarquable et facilite l'accès au financement bancaire

› www.initiative-france.fr

Le prêt est accordé aux créateurs d'entreprise :

- en création, en reprise ou en croissance
- quel que soit leur statut
- de moins de 10 emplois ETP au moment du prêt
- réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 2 M€ HT au moment du prêt
- créant au moins un emploi
- possédant au moins un des 4 critères remarquables : dynamique territoriale, engagement environnemental, volontarisme social ou sociétal, innovation

De 5 000€ à 25 000€, il est systématiquement associé à un plan d'accompagnement et de parrainage établi conjointement entre l'entrepreneur et la plateforme.

Son remboursement s'effectue sur une durée de 3 à 5 ans.

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // GARANTIES



Garanties France Active

France Active

La gamme de garanties d'emprunts bancaires modulables ont pour objectif de faciliter l'accès au crédit bancaire dans de bonnes conditions. Les prêts bancaires garantis par France Active permettent de financer les investissements et/ou le BFR auprès de l'ensemble des banques.

Les garanties France Active sont disponibles dans les offres Pacte Création, Pacte Développement et Pacte Transformation de France Active.

www.franceactive.org



Les Garanties France Active s'adressent aux :

- **Entreprises engagées** (société commerciale, association, coopérative...) ayant un impact social, territorial ou environnemental fort.
- **Entreprises de l'ESS**, notamment les structures de l'IAE et du handicap, quel que soit leur statut juridique (société commerciale, association, coopérative...), en création, en développement ou en changement d'échelle, qui créent ou consolident des emplois.



Prêts garantis par la Garantie France Active :

- Prêts moyen terme de 2 ans minimum
- Pas de montant minimal ni maximal

Taux de couverture du prêt par la garantie France Active

- Jusqu'à 80%
- Le montant garanti peut atteindre 200 000 €

Durée de la garantie: 7 ans maximum

Garantie ESS

CEGC

Cette caution de la Compagnie Européenne des Garanties et Cautions (CEGC) accompagne les projets d'intérêt général financés par les banques du groupe BPCE. Deux types de cautions

www.c-garanties.com

- Projets d'intérêt général financés par les banques du Groupe BPCE,

La caution des crédits d'investissement est une offre clé en main qui facilite la concrétisation des projets d'intérêt général. Elle vient garantir les crédits à moyen et long terme en substitution ou en complément des garanties de collectivités ou des sûretés réelles

La caution relais est délivrée pour une durée d'un an. Elle permet de débloquent les financements dans l'immédiat, dans l'attente de la mise en place d'une caution de collectivité. Elle peut être transformée en totalité ou partiellement en garantie long terme si la collectivité refuse ou réduit l'octroi de sa garantie.

ZOOM SUR QUELQUES OUTILS // GARANTIES



Garantie SOGAMA – Crédit Associatif

Ouverte à toutes les associations ayant des besoins d'investissement ou de trésorerie, la garantie Sogama :

- couvre le risque jusqu'à 70% du prêt (jusqu'à 100% pour certaines opérations)
- peut être donnée à toute banque du choix de l'association emprunteur
- intervient en substitution ou en allègement des garanties habituelles (hypothèques, cautions personnelles ou de collectivités locales)

En apportant sa garantie, Sogama facilite le financement pour 4 types de besoins :

- Prêts à moyen et long terme
- Prêts de trésorerie
- Prêts Caisse des Dépôts
- Garantie de remboursement de subventions

› www.sogama.fr



Les associations et acteurs de l'ESS.



Crédits garantis par SOGAMA : crédits d'investissement de 20 000 € minimum, d'une durée de 2 à 32 ans (franchise maximum à 2 ans), amortissement constant ou financier.

Montant de la garantie : Jusqu'à 70% de l'encours.

SOFISCOPE CGSCOP

Il a pour objet de faciliter l'accès au crédit bancaire des coopératives, en apportant une garantie sur emprunt bancaire moyen et long terme.

› www.les-scoop.coop

Toute entreprise coopérative en phase de création, transmission, reprise ou existante.

Garantie sur emprunt bancaire à hauteur de 50% maximum du montant du prêt.

Pas de caution personnelle.